PROCÈS-VERBAL DE LA 199e SÉANCE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE TENUE LE JEUDI 23 JANVIER 2020 À 9 H, AU LOCAL B-179

Présidente de la Commission des études :
Madame Pascale Sirard, directrice des études

Secrétaire de séance :
Madame Marie-Aude Lépineux, agente d'administration, DÉ

Membres présents :
Monsieur Nicolas Beauchemin, coordonnateur, Sciences, lettres et arts
Madame Violaine Brisebois-Lavoie, coordonnatrice, Tremplin DEC
Madame Lyne Charron, technicienne en administration, Registrariat et organisation scolaire
Madame Josée Courchesne, coordonnatrice, Soins infirmiers
Monsieur Dominic Courtois, substitut, Histoire et civilisation
Monsieur Guillaume D'Amours, directeur, DVÉRÉ
Monsieur Simon Delamarre, directeur, DFCSAE
Madame Sonia Gounar, coordonnatrice, Sciences informatiques et mathématiques
Madame Isabelle Grenier, coordonnatrice, DFCSAE
Monsieur Mathieu Grenon, coordonnateur, Techniques d'intégration multimédia
Monsieur Jérôme Ouellet, conseiller pédagogique, DÉ
Madame Johanne Lalonde, conseillère pédagogique, DFCSAE
Monsieur Stéphane Lévesque, coordonnateur, Techniques de l'informatique
Monsieur André Ménard, directeur adjoint, DÉ
Monsieur Michel Murray, coordonnateur, Techniques A3D et synthèse d'images
Monsieur Martin Périard, coordonnateur, Sciences de la nature
Monsieur Sébastien Piché, directeur adjoint, DÉ
Monsieur Jean-Michel Racicot, API, Registrariat et organisation scolaire
Monsieur François St-Onge, coordonnateur, Sciences humaines
Monsieur Christian Therrien, membre de la Commission des études, Formation générale

Membre(s) excusé(s) :
Madame Tania Charest, coordonnatrice, Histoire et civilisation
Madame Noémi McComber, enseignante en arts
Madame Mélissa Osorio Rivera, étudiante secteur préuniversitaire, AGEBdeB

PROJET D'ORDRE DU JOUR

	Mot de bienvenue	Pascale Sirard	
1	Adoption de l'ordre du jour de la 199e séance	Pascale Sirard	Adoption
2	Adoption du procès-verbal de la 198e séance du 5 décembre 2019 et suivis	Pascale Sirard	Adoption
3	Procédure sur la révision des cours complémentaires (Invités : membres du groupe de travail sur les cours complémentaires)	André Ménard	Dépôt
4	Dépôt du cahier de programme Arts, lettres et communication (Invités : Noémi McComber, enseignante, accompagnée de Jérôme Ouellet, membre de la Commission des études)	André Ménard	Dépôt
5	Adoption des grilles de cours Tremplin DEC	Catherine Papillon	Adoption
6	Procédure de gestion des plaintes dans le cadre d'une prestation pédagogique (Invités : membres du groupe de travail sur la procédure de gestion des plaintes)	Sébastien Piché	Dépôt
7	Informations : *- Règlement no17 sur les droits d'admission et d'inscription* *– Règlement no18 sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial* *– Règlement no19 sur les droits de toute nature* *– Procès-verbaux en ligne sur le site Internet*	Pascale Sirard	Information
8	Photos des membres de la Commission des études	Membres	
9	Levée de la séance	Pascale Sirard	

Mot de bienvenue

Pascale Sirard ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres, et en soulignant particulièrement la présence de Lyne Charron, François St-Onge, Mathieu Grenon et Violaine Brisebois-Lavoie, nouveaux membres.

1. Adoption de l'ordre du jour de la 199e séance

Pascale Sirard fait lecture du projet d'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par Sonia Gounar appuyé par Simon Delamarre, et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour de la 199e séance, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 198e séance du 5 décembre 2019 et suivis

Pascale Sirard fait lecture du procès-verbal pour la conformité. Une modification est demandée à la page 5, au point 3. Adoption des modifications au *Règlement no8 sur le calendrier scolaire des étudiantes et des étudiants de l'enseignement ordinaire*, dernière phrase du deuxième paragraphe :

« *Nicolas Beauchemin, membre de la Commission des études, et conformément à l'article 5.07 – Avis de la Commission du Règlement no12 instituant de la Commission des études, demande qu'il soit inscrit au procès-verbal que ce projet ne fait pas l'unanimité et que beaucoup d'employés remettent en question le bien-fondé de cette révision.* ~~*Plusieurs membres expriment leur étonnement, car leur département ou programme sont favorables à ce projet.*~~ »

Il est proposé par Josée Courchesne appuyé par Christian Therrien, et unanimement résolu, d'adopter le procès-verbal de la 198e séance, avec la modification demandée.

3. Procédure sur la révision des cours complémentaires (Invités : membres du groupe de travail sur les cours complémentaires)

André Ménard souhaite la bienvenue à Marie-Ève Simard, enseignante en langues, Gilbert Boyer, enseignant en arts, Jean-François Brodeur, enseignant en informatique et Marie-Christine Buisson, conseillère pédagogique au SPRI qui se joignent à la présentation de ce point.

André Ménard explique le contexte et les travaux menés par le groupe de travail en considérant les éléments suivants :

- que le principal objectif du sous-comité de la Commission des études sur la procédure de révision des cours complémentaires est de proposer à la communauté une procédure pérenne et efficiente ;
- que la Direction des études et la Commission des études désirent profiter de la première application de la procédure de révision pour revoir l'ensemble de l'offre de cours complémentaires ;
- que la banque de cours complémentaires actuelle contient 26 cours réguliers, 2 cours liés à des partenariats universitaires et 2 cours préalables permis par le Ministère (CHI) ;

- que plus de 10 cours de la banque de cours complémentaires actuelle recueillent chacun moins de 5 % des premiers choix des étudiantes et des étudiants à la session où ils sont offerts ;
- que la grande quantité de cours complémentaires à un seul groupe (singleton) restreint le Collège dans la confection des horaires étudiants et nuit aux chances des étudiantes et des étudiants d'obtenir leur premier choix (autour de 50 % dans les cinq dernières années) ;
- la marge de manœuvre que nous confère l'utilisation nouvelle des cours de la formation spécifique sans préalable collégial dans l'offre de cours complémentaires ;
- qu'une offre de cours complémentaires oscillant entre 20 et 25 cours correspond aux résultats d'une analyse de la relation entre la taille de l'effectif étudiant et le nombre de cours complémentaires offerts dans les cégeps de la région de Montréal ;
- que le nombre approximatif de cours complémentaires visé pourra être revu tous les cinq ans sur la base de la fluctuation de l'effectif étudiant, des choix des étudiantes et des étudiants, de la disponibilité des ressources matérielles et humaines, etc.

Le groupe de travail propose donc d'établir le nombre approximatif de cours complémentaires visés pour cette première application de la procédure à ± 20 cours. Ce chiffre ne tient pas compte des cours permettant le respect des ententes et des partenariats universitaires ainsi que des cours préalables permis par le Ministère.

André Ménard donne des détails notamment sur les objectifs de la procédure, le déroulement et les considérations relatives à l'offre. Il explique le cycle de vie quinquennal de ladite procédure (annexe 1) et le projet d'échéancier (annexe 5). Conformément à la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (PIGePE) en vigueur, cette procédure est adoptée par la Commission des études. Tout au long de l'application de cette procédure, les étudiantes et les étudiants seront sondés afin de faire un portrait des cours complémentaires les plus populaires pour que les départements s'adaptent au mieux à leur 1er choix.

La période de questions est ouverte. Des suggestions sont faites notamment de sonder les diplômés, de modifier les titres de cours pour les rendre plus attrayants. Il est précisé que les cours complémentaires sont uniquement des cours de 45 h et que plusieurs étudiantes et étudiants s'intéressent aux cours complémentaires lors des journées portes ouvertes.

Un membre demande pourquoi le cours sur le développement durable n'est pas présent dans le bloc 6 alors que c'est un souhait du milieu. Il est répondu que le contexte n'est pas évident entourant les cours bidisciplinaires, mais que ces cours peuvent être traités par l'intermédiaire des autres blocs.

Des détails sont demandés sur les critères d'évaluation de propositions.

Les membres de la Commission des études sont invités à faire part de leurs commentaires sur ladite procédure à André Ménard et Marie-Christine Buisson, copie à Marie-Aude Lépineux. Selon les commentaires, le groupe de travail pourrait se réunir de nouveau.

Après discussion et pour assurer une fluidité dans les communications, il est demandé que cette procédure soit également envoyée aux départements et que les commentaires émis seront analysés par le groupe de travail et transmis, le cas échéant, aux membres de la Commission des études en vue de la présentation pour adoption à la séance du 6 février 2020.

Pascale Sirard remercie les membres du groupe de travail pour leur travail.

4. Dépôt du cahier de programme Arts, lettres et communication
(Invités : Noémi McComber, enseignante, accompagnée de Jérôme Ouellet, membre de la Commission des études)

André Ménard excuse Noémi McComber qui ne peut être présente. Il explique le cheminement du dossier depuis que le Collège a décidé de relancer le programme en faisant un bref historique.

Jérôme Ouellet mentionne les différentes modifications apportées au programme et aux grilles de cours, à savoir :

- Passage d'un profil orienté vers les arts visuels et un deuxième profil orienté vers les communications (journalisme) et le cinéma (médias) à deux profils axés sur les arts numériques ; l'un orienté sur la création visuelle et l'autre sur l'éducation. Les nouvelles grilles de cours reflètent ces changements structurels.
- Le tronc commun en première année, qui regroupe la grande majorité des cours offerts en première et en deuxième session dans les deux profils, rassemble tous les étudiantes et étudiants du programme et augmente le sentiment d'appartenance.
- Passage d'une grille de cours où il y avait quinze (15) cours de formation spécifique dans chacun des profils ALC à une grille de cours où il y a dix (10) cours de formation spécifique dans le profil *Création artistique et médiatique* et onze (11) en *Création éducation*.
- Une plus grande souplesse dans le cheminement, par l'offre de nombreux choix de cours, particulièrement à la troisième et à la quatrième session.
- La proximité avec les programmes du Pôle numérique est accrue dans le programme révisé, notamment pour le profil *Création artistique et médiatique* qui offre dans sa grille certains cours relevant des programmes *Techniques d'intégration multimédia* et *Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images*, avec de surcroît des cours d'informatique offerts en cours au choix. On dénote une orientation technologique plus marquée dans les nouveaux profils, en concordance avec le Plan d'action numérique (PAN) en éducation et enseignement supérieur.
- Une spécificité des nouvelles grilles de cours ALC est la possibilité pour les étudiantes et étudiants de prendre un plus grand nombre de cours en histoire de l'art, où des cours donnés par cette discipline sont offerts à chacune des sessions de la formation.

Jérôme Ouellet informe les membres que le SPRI s'est assuré de respecter le partenariat avec l'UQAM. Il présente les grilles de cours simplifiées du programme par session des deux profils : *Création artistique et médiatique* (page 35 du document) et *Création et éducation* (page 36 du document).

Une membre félicite le travail dans ce dossier et la fiche programme créée à cet effet.

La discussion est engagée sur la différence de 95 heures entre les deux années pour le profil *Création et éducation* et les réponses données sur la répartition sont satisfaisantes.

Il est également discuté du tronc commun et afin que l'interprétation soit partagée, la définition utilisée est celle du dictionnaire pédagogique. Il est rappelé que dans le tronc commun, la formation spécifique est la même pour tous.

Il est décidé que le visuel sera revu pour ajuster les cases selon le nombre d'heures attribué aux cours. Il faut aussi distinguer les cours donnés par des disciplines ou les programmes.

Il est mentionné qu'il serait intéressant qu'un résumé de l'entente avec l'UQAM soit intégré au cahier de programme pour aider le lecteur à comprendre cet aspect du développement du programme.

Les membres de la Commission des études sont invités à faire part de leurs commentaires à André Ménard et Jérôme Ouellet, copie à Marie-Aude Lépineux avant la prochaine rencontre prévue le 6 février 2020.

5. Adoption des grilles de cours Tremplin DEC

Catherine Papillon donne suite à la présentation aux membres le 14 novembre 2019. Elle rappelle que le Collège offrira, à la formation ordinaire, dès l'automne 2020, un volet « Mise à niveau / Réussite en Soins infirmiers », un volet « Transition / Réussite », ainsi qu'un volet « Orientation / Exploration » dans son cheminement Tremplin DEC. Elle présente les trois grilles de cours dans lesquelles sont regroupées :

- Des activités favorisant la réussite (activités incluant non seulement les anciennes compétences propres au Tremplin DEC, mais également les activités de renforcement qui ne coïncident pas avec des préalables du secondaire).
- Des cours de mise à niveau coïncidant avec des préalables du secondaire (cours permettant à l'étudiante et l'étudiant de compléter la formation nécessaire à l'admission de certains programmes de DEC) ;
- Des cours de la formation générale ou de la formation spécifique des programmes d'études conduisant au DEC (cours permettant à l'étudiante et l'étudiant d'amorcer sa formation collégiale, avant l'admission confirmée dans un programme).

Les modifications apportées au devis du cheminement Tremplin DEC permettent dorénavant une grande souplesse dans l'actualisation de nos grilles de cours. Un comité du cheminement Tremplin DEC a été mis sur pied pour l'hiver 2020. Ce comité a le mandat de poursuivre la réflexion sur les améliorations et les modifications qui pourraient être apportées aux grilles et de veiller à ce que ces dernières répondent adéquatement aux besoins de nos futurs étudiantes et étudiants.

Concernant le profil *Transition / Réussite,* une membre demande si une collaboration avec la formation continue a été envisagée pour le cours 201-015-RE *Mise à niveau pour mathématique, séquence technico-sciences de la 5e secondaire*, qui est également donné à la formation continue. Catherine Papillon explique que certaines contraintes sur le plan des horaires ne permettent pas, pour l'instant, cet arrimage, qui devra être évalué dans un proche avenir.

Concernant le profil *Mise à niveau / Réussite en Soins infirmiers*, un membre demande si le cours de chimie 5e secondaire pour Soins infirmiers pourrait être suivi par les étudiants à qui ce préalable manque pour être admis dans un autre programme, notamment Sciences de la nature. Catherine Papillon précise que la formule retenue est la même que celle offerte dans le programme de Soins infirmiers. Le cours sera donc structuré en deux blocs de 45 heures sur deux sessions différentes. Il n'est pas prévu pour l'instant que le cours de chimie de 5e secondaire soit offert en un seul bloc de 90 h pour les étudiants des autres programmes. La forme retenue risque donc de ne pas intéresser les étudiants qui souhaiteraient compléter ce préalable rapidement pour être admis dans un autre programme que Soins.

Un membre se questionne à savoir pourquoi le cours *Réussir en soins infirmiers*, qui combine la compétence « Utiliser des stratégies d'apprentissage » à la compétence « Utiliser des mathématiques dans des situations courantes », a été d'office attribué à la discipline Soins et non à la discipline mathématiques. Catherine Papillon répond que, dans le devis des *Activités favorisant la réussite*, la compétence 1004, « Utiliser les mathématiques dans des situations courantes », n'est pas associée à la discipline mathématique puisqu'elle implique l'enseignement de concepts de base qui peuvent être enseignés par une autre discipline. Après divers échanges et la demande d'un membre exprimant ne pas être à l'aise d'adopter les grilles de cours sans faire de vérifications au préalable, il est décidé que cet élément soit discuté avec le Département de mathématiques et d'adopter les grilles sous réserve d'une réflexion à venir au sujet du numéro à attribuer à ce cours (180, 201 ou 360).

Des corrections seront apportées à la grille dans l'annexe 1 : 601-015-BB ou / et 601-016- BB.

Pascale Sirard remercie Violaine Brisebois-Lavoie qui a pris la responsabilité de ce mandat et que le Tremplin DEC sera représenté aux prochaines portes ouvertes. Elle remercie également Jérôme Ouellette et Josée Courchesne qui ont travaillé à l'élaboration, ainsi que Catherine Papillon.

Il est proposé par Jérôme Ouellet appuyé par Lyne Charron et unanimement résolu, d'adopter les grilles de cours Tremplin DEC, sous condition d'une discussion avec le Département de mathématiques concernant le cours 180-STR-BB dans le profil *Mise à niveau / Réussite en Soins infirmiers.*

Le vote n'étant pas demandé, les grilles de cours du Cheminement Tremplin DEC sont adoptées à l'unanimité.

6. Procédure de gestion des plaintes dans le cadre d'une prestation pédagogique (Invités : membres du groupe de travail sur la procédure de gestion des plaintes)

Pascale Sirard souhaite la bienvenue à David Frappier, membre du groupe de travail, qui se joint à l'assemblée. Éric Beauchesne a fait part de son absence et s'en est excusé par courriel.

Pascale Sirard rappelle aux membres que le groupe de travail a été élargi en intégrant des employés qui ne sont pas membres de la Commission des études. Elle informe les membres qu'une rencontre a eu lieu avec le Syndicat des enseignantes et des enseignants afin de discuter des différents éléments que souhaite faire la Direction des études au travers d'une consultation dans le but de susciter le maximum d'adhésion à cette nouvelle procédure. Le but de celle-ci donnera la possibilité aux enseignantes et aux enseignants de se prononcer et de proposer d'éventuelles modifications, car cette procédure est un changement de pratique importante. Le Syndicat des enseignantes et des enseignants ayant suggéré de faire une consultation plus longue que celle prévue initialement, l'échéancier est modifié et ce dossier sera présenté pour adoption le 12 mars 2020 au lieu du 6 février 2020.

Il est décidé que cette consultation ne sera pas élargie aux étudiantes et aux étudiants.

Ce projet ayant été présenté à la dernière rencontre des coordonnatrices et coordonnateurs de départements et de programmes, Sébastien Piché en fait une présentation très succincte après que Pascale Sirard se soit assurée que les autres membres en aient pris connaissance.

La période de questions est ouverte. À la suite des discussions et afin de rendre la procédure plus explicite, il est décidé de scinder le recours en deux phases : comité de recours pour les étudiantes et les étudiants et application de l'article 9-0.00 de la convention collective pour les enseignantes et les enseignants.
Il est également décidé d'ajouter une note qui permet aux deux parties, dans le cadre d'un litige, de se faire accompagner par l'agent de liaison, sur demande, de rencontrer l'autre partie avant l'étape de conciliation.

7. Informations :

– *Règlement n^o^17 sur les droits d'admission et d'inscription*
– *Règlement n^o^18 sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial*
– *Règlement n^o^19 sur les droits de toute nature*

Concernant les trois règlements, Pascale Sirard informe les membres que ceux-ci sont en cours de modifications et qu'ils seront présentés pour recommandation au conseil d'administration à la séance du 6 février 2020 dans le but de les présenter au comité exécutif et au conseil d'administration qui auront lieu respectivement les 17 et 25 février 2020.

– Procès-verbaux en ligne sur le site Internet

Pascale Sirard informe les membres que les procès-verbaux adoptés sont disponibles sur le site Internet du Collège de Bois-de-Boulogne sous l'onglet *Gouvernance du Collège*.

8. Photos des membres de la Commission des études

Les membres sont invités à se réunir pour une photo.

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 56.

Pascale Sirard
Directrice des études

Marie-Aude Lépineux
Secrétaire de séance